

2024

RAPPORT

ANNUEL



RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 25 avril 2025

Sommaire

6 — Notre histoire

7 — Le mot du président

9 — Rapport financier

24 — Réunion du conseil d'administration

27 — Objectifs 2025

Le présent document comprend le rapport moral du Président Fondateur, Thierry VELU, ainsi que le rapport d'activité pour l'année 2024 et les perspectives envisagées pour 2025.

Il dresse un bilan détaillé de l'année écoulée, en mettant en lumière les actions menées, les résultats obtenus, ainsi que les financements alloués par le fonds de dotation du GSCF.

L'ensemble des données figurant dans ce rapport est issu des délibérations du conseil d'administration, réunies le 25 avril 2025.

Le Fondateur est l'association GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS, association régie par la loi du 1er juillet 1901, identifiée au répertoire national des associations sous le n° W624000033, dont le siège est situé à Villeneuve d'Ascq, représentée par son Président, Monsieur Thierry VELU.

Les statuts ont été rédigés par le cabinet d'avocat Taj, de Lille.

Les comptes sont supervisés par le cabinet comptable BDL, de Saint - Amand -les Eaux.

Le contrôle des comptes est réalisé par la société Audit Consultant.

Le conseil d'administration est constitué de :

- Thierry VELU
- Emilie COQUEL
- Gentil DE PASSOS
- Damien DUPETY



NOTRE HISTOIRE

EN 1999, LE GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS (GSCF) ÉTAIT CRÉÉ PAR THIERRY VELU. EN 2020, LE GSCF DÉCIDE DE CRÉER UN FONDS DE DOTATION.

À l'origine, le GSCF a été créé pour intervenir en urgence lors de catastrophes naturelles et/ou humaines, afin d'effectuer des sauvetages.

Si cette mission reste le coeur de notre engagement, notre action a progressivement évolué. Nous développons désormais des programmes permettant aux populations locales d'agir rapidement dès les premières heures suivant une catastrophe, pour sauver des vies de manière autonome.

Depuis 2010, nous avons également élargi notre champ d'action en venant en aide aux personnes vivant à la rue.

Les besoins ne cessent de croître, tant au niveau national qu'international : catastrophes, conflits, misère sociale, épidémies...

Face à cette réalité, il nous faut des moyens renforcés pour rester réactifs, efficaces et fidèles à nos engagements.

C'est pourquoi nous avons décidé de créer, en complément du GSCF, une association spécifiquement dédiée aux personnes sans domicile fixe.

Pour financer ces deux structures de manière pérenne, Thierry VELU, président fondateur du GSCF, a décidé de créer un fonds de dotation : FDD-GSCF.

LE MOT DU PRÉSIDENT



Aux membres du Conseil d'Administration

À l'ensemble des donateurs et partenaires

À nos lecteurs

Je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil d'Administration, qui nous permet de dresser un bilan complet des actions menées par le Fonds de Dotation au cours de l'année écoulée.

Je tiens, tout d'abord, à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous m'accordez, ainsi que pour votre implication dans les décisions prises afin d'assurer la continuité et la pérennité de notre structure.

L'année 2024 a marqué une étape importante dans le développement du Fonds. J'ai pu constater avec satisfaction que nous avons non seulement réussi à stabiliser notre organisation, mais aussi amorcé le remboursement des dettes contractées lors de sa création.

Ce redressement a été rendu possible grâce à une gestion rigoureuse, mais aussi – et surtout – grâce à la fidélité de nos donateurs et à la mise en place de dons mensuels. Ce soutien régulier est devenu une ressource essentielle à notre fonctionnement, tout en permettant de financer les missions humanitaires portées par le GSCF et par l'association Urgence SDF. Grâce à cette dynamique, nous avons pu en 2024 :

- Soutenir plusieurs actions d'urgence menées par le GSCF et Urgence SDF,
- Acquérir du matériel stratégique indispensable,
- Lancer une politique de remboursement structurée de notre dette.

Pour rappel, à la clôture de l'exercice 2022, nous faisons face à un déficit significatif. En 2023 et 2024, ma priorité a donc été de maintenir l'activité et d'assurer la survie du Fonds. Cet objectif a été atteint, et l'année 2024 représente désormais une phase de consolidation essentielle.

Mais je suis pleinement conscient que de nombreux défis demeurent. Il est impératif d'intensifier nos efforts pour mobiliser de nouveaux mécènes, partenaires et donateurs. Le développement de notre communication est également une priorité stratégique, indispensable pour faire mieux connaître nos actions et accroître notre rayonnement.

Malheureusement, en 2024, notre capacité à communiquer efficacement a été fortement limitée par le manque de ressources humaines. Les difficultés de recrutement nous ont contraints à fonctionner en sous-effectif tout au long de l'année. Dans ce contexte, j'ai dû orienter les priorités vers les actions opérationnelles du GSCF et d'Urgence SDF, au détriment de la communication spécifique du Fonds de dotation.

Je crois profondément à une gouvernance transparente et assumée, même dans les périodes les plus complexes. Il nous faut maintenant identifier des solutions concrètes pour renforcer nos effectifs et améliorer notre organisation, comme beaucoup de dirigeants associatifs ou d'entrepreneurs y sont confrontés aujourd'hui.

Dans ce sens, je vous présenterai au cours de cette séance plusieurs propositions concrètes, en vue de l'année 2025.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui nous soutiennent et nous permettent d'avancer. Le Fonds de Dotation du GSCF, qui entre dans sa cinquième année d'existence, reste une structure jeune, avec un potentiel considérable et de nombreux projets à construire ensemble.

Je rappelle que le rôle du Fonds est de soutenir les opérations humanitaires menées par les pompiers du GSCF ainsi que par l'association Urgence SDF. Ces deux entités sont complémentaires et indispensables : l'une intervient face aux catastrophes, l'autre vient en aide aux personnes sans abri.

Je vous invite, en complément de ce rapport, à consulter les bilans annuels du GSCF et d'Urgence SDF, afin d'avoir une vision complète et cohérente de nos actions.

Aujourd'hui, le Fonds de Dotation du GSCF se trouve à un tournant de son histoire. Avec des bases financières assainies, une vision claire et une volonté renouvelée, je suis résolument tourné vers l'avenir. Et grâce à l'engagement de nos partenaires, de nos donateurs et de nos équipes, je suis convaincu que nous pourrons continuer à faire une réelle différence – durable et positive – au service des plus vulnérables.

Je vous remercie, une nouvelle fois, pour votre engagement

Thierry VELU

Président du Fonds de Dotation du GSCF



RAPPORT FINANCIER

PRÉPARÉ PAR :

Fonds de dotation du GSCF

Expertise comptable BDL - Saint-Amand-Les-Eaux

APPROUVÉ PAR :

Commissaire aux comptes : La société Audit Consultant

SARL AUDIT CONSULTANTS
Capital 100.000 €
Société de commissariat aux comptes

*Association FONDS DE DOTATION GROUPE
DE SECOURS CATASTROPHE FRANCAIS
1/3 allée LAVOISIER
59650 VILLENEUVE ASCQ
RAPPORT SPECIAL
RAPPORT*

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

*Association FONDS DE DOTATION GROUPE
DE SECOURS CATASTROPHE FRANCAIS
1/3 allée LAVOISIER
59650 VILLENEUVE ASCQ*

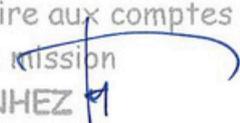
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Nous n'avons pas été avisés de nouvelle convention.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à CAMBRAI, le 18 mars 2025
Le commissaire aux comptes
Chargé de la mission
Hubert DENHEZ 

1

*Association FONDS DE DOTATION GROUPE
DE SECOURS CATASTROPHE FRANCAIS
1/3 allée LAVOISIER
59650 VILLENEUVE ASCQ*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FONDS DE DOTATION GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANCAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association FONDS DE DOTATION GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANCAIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

fn

Justification des appréciations

En application des dispositions relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au président d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au président d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

h

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Enfin, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à CAMBRAI, le 18 mars 2025

Le commissaire aux comptes

Chargé de la mission

Hubert DENHEZ



Présentation du fonds de dotation :

Le fonds de dotation (FDD) a été créé en 2020, dans l'objectif de pouvoir disposer de moyens financiers afin de répondre aux situations de crise sur les plans international et national lors de catastrophes naturelles ou humaines, mais aussi à destination des personnes à la rue par le biais d'une association d'urgence.

Règles et Méthodes Comptables

La réglementation comptable appliquée pour la présentation des comptes annuels 2021 se rapporte au règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 modifié, ainsi qu'au règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **348 788 euros**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

- un total produits de **290 512 euros**
- un total charges de **67 011 euros**
- dégage un résultat de **223 501 euros**

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2024**
- finit le **31/12/2024**
- et a une durée de **12 mois.**

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale conformément aux principes comptables.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale. Autres informations relatives au compte de résultat :

Le FDD a effectué des contributions financières auprès de GSCF à hauteur de 53 044 €.

Les dons issus de la générosité du public s'élèvent pour l'exercice 2024 à 281 178.91 €.

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **FDD GSCF** relatifs à l'exercice du **01/01/2024** au **31/12/2024**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	348 788	euros
Chiffre d'affaires :	0	euros
Résultat net comptable :	223 501	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à SAINT AMAND LES EAUX
Le 10/02/2025

Signature

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	4 000		4 000	4 000	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	150 015		150 015	15	
DISPONIBILITES	194 773		194 773	282 098	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	348 788		348 788	286 113
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)		348 788		348 788	286 113
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					4 000

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	(415 881)	(888 775)	
Excédent ou déficit de l'exercice	223 501	472 894	
	Total des fonds propres (situation nette)	(192 380)	(415 881)
	Fonds propres consommables	15 000	15 000
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	15 000	15 000
	Total des fonds propres	(177 380)	(400 881)
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	49	74
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	523 890	686 646
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	2 229	274
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	526 168	686 994
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	348 788	286 113
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	223 501,09	472 893,75
	(1) Dont à moins d'un an	526 168	169 134
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	49	74

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		455
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	281 179	345 088
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés		1 840	
Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	281 179	347 383
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	11 638	11 632
	Aides financières	53 144	90 597
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
Reports en fonds dédiés			
Autres charges			
	Total des charges d'exploitation	64 782	102 229
	RESULTAT D'EXPLOITATION	216 397	245 154

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

RESULTAT D'EXPLOITATION		216 397	245 154
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 333	1 200
	Total des produits financiers	9 333	1 200
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		9 333	1 200
RESULTAT COURANT avant impôts		225 730	246 354
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		226 814
	Total des produits exceptionnels		226 814
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			226 814
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		2 229	274
TOTAL DES PRODUITS		290 512	575 397
TOTAL DES CHARGES		67 011	102 503
EXCEDENT ou DEFICIT		223 501	472 894
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Dons en nature Prestations en nature Bénévolat TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole TOTAL			21

Rapport sur les comptes du Fonds de dotation du GSCF – Exercice 2024

L'année 2024 a marqué une étape de consolidation pour le Fonds de dotation du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF). Malgré une légère baisse du volume des dons enregistrés, cette période a permis de clarifier les axes de développement du Fonds, avec une volonté renforcée d'exploiter tout le potentiel offert par ce type de structure : mécénat, legs, donations, partenariats stratégiques et philanthropie d'entreprise.

Une évolution maîtrisée dans un contexte de transition

Le Fonds de dotation a enregistré 281 179 euros de dons en 2024, contre 345 088 euros en 2023, soit un écart de 63 909 euros. Cette évolution, bien qu'à la baisse, ne remet pas en cause la confiance des donateurs ni la solidité de notre organisation. Elle s'explique essentiellement par un recentrage de nos efforts sur les missions opérationnelles du GSCF, notamment en réponse à plusieurs interventions d'envergure en France et à l'international.

Ce repositionnement stratégique, guidé par les besoins du terrain, a limité les actions de communication et de développement spécifiques au Fonds, sans pour autant remettre en question son utilité ou son avenir.

Le Fonds de dotation : un levier à fort potentiel

Le Fonds de dotation est une structure unique au service de nos actions humanitaires. Il permet non seulement de recevoir des dons financiers, mais aussi des legs, donations, assurances-vie et d'autres libéralités bénéficiant d'exonérations fiscales. Il offre également un cadre attractif pour nouer des partenariats avec des entreprises mécènes et des fondations.

À ce titre, l'accent doit désormais être mis sur le développement de mécènes privés et institutionnels, en proposant :

- Des partenariats sur mesure avec les entreprises solidaires ;
- Des campagnes d'information sur les legs et assurances-vie ;
- La possibilité pour les donateurs d'affecter leurs dons à des actions précises (séisme, inondation, aide aux sans-abris, matériel de secours, etc.) ;
- La création d'un cercle de grands donateurs, avec une reconnaissance adaptée à leur engagement (rencontres, visites, bilans personnalisés, etc.).

Ce positionnement spécifique aux fonds de dotation doit être pleinement intégré dans notre stratégie dès 2025, afin de diversifier et stabiliser nos ressources à long terme.

Une gestion saine et un remboursement engagé

En 2024, le Fonds de dotation a débuté le remboursement de ses dettes, principalement celles liées aux campagnes de recherche de donateurs en face à face. Cette démarche témoigne d'un engagement clair en faveur d'une gestion responsable et progressive du redressement financier.

Par ailleurs, le Fonds a pu soutenir les actions du GSCF à hauteur de 53 144 euros, confirmant sa vocation à venir en appui des missions de terrain, dans une logique d'efficacité et de cohérence avec les besoins identifiés.

Une complémentarité assumée avec l'association Urgence SDF

En 2024, aucun financement n'a été octroyé par le Fonds de dotation à l'association Urgence SDF. Cette décision a été prise en cohérence avec l'organisation interne de nos structures :

le GSCF prenant déjà en charge l'ensemble des actions opérationnelles liées à l'urgence sociale, notamment la distribution et la gestion des kits de survie, ainsi que le suivi des adhérents.

Affecter des ressources supplémentaires via le Fonds n'aurait donc pas été pertinent. Cette complémentarité entre nos entités garantit une utilisation judicieuse des fonds, en évitant les doublons tout en assurant un accompagnement global des bénéficiaires.

25 AVRIL 2025

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Fonds de dotation du Groupe de Secours Catastrophe Français

Réunion du 25 avril 2025 – Siège social : Villeneuve-d'Ascq

Ouverture de la séance à 19h

Le 25 avril 2025, les membres du Conseil d'Administration du Fonds de Dotation du Groupe de Secours Catastrophe Français se sont réunis, sur convocation du président en date du 10 mars 2025.

La séance, tenue à huis clos, est présidée par Monsieur Thierry VELU, en sa qualité de président du Fonds de dotation.

Conformément à l'article 7.1 des statuts, le conseil d'administration est composé de quatre administrateurs, personnes physiques, dont le président en exercice de l'association GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS, fondateur du Fonds.

Administrateurs présents :

- Thierry VELU
- Émilie COQUEL
- Gentil DE PASSOS
- Damien DUPETY

Observateurs invités :

- Michel BUISSON
- Vincent VAUDEVIRE

Présent également :

Monsieur Hubert DENHEZ, commissaire aux comptes.

Ordre du jour :

1. Bilan de l'exercice écoulé
2. Examen des rapports et comptes annuels, et approbation des comptes
3. Affectation du résultat de l'exercice
4. Stratégie, programme et projets pour l'exercice en cours
5. Questions diverses

1. Bilan de l'exercice écoulé

Le président présente le rapport annuel retraçant les principales actions et résultats de l'année 2024.

2. Examen des rapports et comptes annuels, et approbation des comptes

Les documents comptables, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, ont été transmis aux membres du conseil le 2 avril 2025.

Chaque administrateur a ainsi pu en prendre connaissance et formuler ses observations.

Le Conseil procède à l'examen des comptes annuels, présentés par le cabinet comptable, en tenant compte des remarques formulées par le commissaire aux comptes.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

3. Affectation du résultat de l'exercice écoulé

Après délibération, le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Stratégie, programme et projets pour l'exercice en cours

Le président présente la stratégie 2025, fondée sur les orientations définies par le Conseil.

Il expose les objectifs de développement, les nouveaux axes d'intervention ainsi que les projets prioritaires.

Ces éléments sont détaillés dans le rapport d'activité du Fonds de dotation.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. Questions diverses

Le président donne la parole à chaque participant.

Plusieurs points sont abordés, notamment :

- les chantiers à venir, qui s'annoncent ambitieux,
- la nécessité de renforcer les moyens internes pour accompagner le développement du Fonds,
- les contraintes administratives croissantes qui freinent l'action des associations.

Clôture de la séance

De l'ensemble des délibérations et échanges, il est dressé le présent procès-verbal, qui sera annexé au rapport annuel du Fonds de dotation.

Fait à Villeneuve-d'Ascq, le 25 avril 2025

Pour le Conseil d'administration,

Thierry VELU

Président du Fonds de dotation



OBJECTIF 2025

Objectifs 2025-2026 : Développement ciblé et réaliste

L'année 2024 a marqué un tournant avec la consolidation du Fonds de dotation. Pour 2025 et 2026, l'objectif n'est plus de poser les bases, mais d'accélérer le développement de certains leviers encore sous-exploités. Deux axes sont aujourd'hui prioritaires : le mécénat et les libéralités.

1. Développement du mécénat

- Identifier et mobiliser des entreprises partenaires sensibles à nos missions.
- Structurer une cellule mécénat interne, avec un pilotage clair.
- Mettre en place des conventions, des objectifs précis et des outils de valorisation.

2. Legs, donations et assurances-vie

- Créer une brochure claire et pédagogique à destination des notaires et testateurs.
- Lancer une campagne d'information sur les libéralités (site, brochures, relations avec les études notariales).
- Intégrer ce levier de façon durable dans notre stratégie de financement.

Réalités à intégrer

Même si la dynamique est lancée, il est essentiel de rester lucides sur les contraintes :

- Le manque de personnel reste un point de vigilance : certaines actions devront être étalées ou externalisées.
- Le contexte économique peut impacter la capacité de certains partenaires à s'engager rapidement.
- La gestion des priorités d'urgence liées aux missions du GSCF ou d'Urgence SDF peut ralentir, ponctuellement, certaines démarches de fond.
- Enfin, les retombées des actions sur les legs seront progressives, mais elles s'inscrivent dans une vision à long terme.

Ces objectifs sont ciblés, réalistes, et doivent permettre au Fonds de poursuivre sa montée en puissance, en consolidant des sources de financement durables.

Résumé exécutif – Rapport 2024 & Objectifs 2025-2026

Fonds de Dotation du GSCF

L'année 2024 a marqué une étape importante pour le Fonds de Dotation du GSCF. Après plusieurs années de structuration, nous avons consolidé notre fonctionnement, amorcé le remboursement progressif des dettes passées, et poursuivi notre soutien aux actions du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) ainsi qu'à l'association Urgence SDF.

Grâce à la fidélité de nos donateurs, à l'instauration de dons réguliers, et à une gestion rigoureuse, le Fonds entre aujourd'hui dans une phase de développement ciblé.

Bilan 2024

- Soutien financier aux actions humanitaires du GSCF et à l'urgence sociale portée par Urgence SDF.
- Acquisition de matériel stratégique.
- Lancement d'un plan de remboursement structuré de la dette initiale.
- Maintien de l'activité malgré un contexte RH limité.

Priorités 2025-2026

L'objectif n'est plus seulement de maintenir, mais bien de développer. Deux axes majeurs ont été identifiés :

1. Développement du mécénat

- Mise en place d'une cellule dédiée.
- Partenariats ciblés avec entreprises et fondations.
- Valorisation des mécènes via outils de communication et bilans d'impact.

2. Legs, donations et assurances-vie

- Création d'une brochure claire à destination des notaires et testateurs.
- Campagne nationale de sensibilisation.
- Intégration durable de ce levier dans la stratégie de financement du Fonds.

Une approche lucide et responsable

Nous sommes conscients des aléas : effectifs réduits, imprévus opérationnels liés aux urgences, et contexte économique incertain. Mais cette réalité ne freine pas notre ambition : elle nous oblige à piloter avec rigueur, adaptabilité et cohérence.

Le Fonds de Dotation du GSCF est aujourd'hui prêt à franchir un nouveau cap. Avec l'engagement de nos donateurs et partenaires, nous continuerons à bâtir les moyens d'une action humanitaire efficace, durable et indépendante.

Dans un monde où les catastrophes frappent sans prévenir, où chaque minute compte pour sauver des vies et redonner espoir, le Fonds de dotation du GSCF est bien plus qu'un simple soutien financier : il est le cœur battant de notre engagement.

Chaque don, chaque geste, construit une chaîne de solidarité qui traverse les frontières, dépasse les peurs et renforce notre capacité à agir vite, efficacement et humainement.

Grâce au Fonds de dotation, nous pouvons anticiper les besoins, former nos équipes, envoyer du matériel, et être présents là où tout vacille.

Votre soutien au Fonds de dotation, c'est une promesse : celle de ne jamais abandonner ceux qui, dans l'épreuve, ont besoin de nous. C'est une manière concrète de bâtir un avenir plus résilient, plus solidaire, où personne n'est laissé pour compte.

En choisissant de soutenir notre Fonds de dotation, vous devenez l'artisan silencieux de milliers d'actes de courage et d'humanité. Ensemble, nous pouvons faire plus que réagir : nous pouvons préparer, protéger et reconstruire.

Merci d'être aux côtés de ceux qui tendent la main quand le monde s'effondre.

Thierry VELU

Président du Fonds de dotation du GSCF



Fonds de dotation du GSCF

FDD – GSCF 1-3 Allée Lavoisier – 59650 Villeneuve d'Ascq

Tél. : 03 67 75 05 50

www.fdd-gscf.fr